

PREFET DE LA GIRONDE

*Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine*

*Unité territoriale de la Gironde*

Réf. : CM-UT33-EI-15-455

S3IC : 52-518

Affaire suivie par : Cédric MONTASSIER

Tél : 05 56 24 83 47 – Fax : 05 56 24 83 52

Mél. : cedric.montassier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Agrément collecte pneus – SEVIA à ECQUEVILLY

Bordeaux, le

**21 MAI 2015**

Établissement concerné :

**Société SEVIA  
ZI du Petit Parc Voie C  
ECQUEVILLY**

**Rapport de l'Inspection des installations classées**

à

**Monsieur le Préfet de Gironde**

Par courrier du 11 mai 2009 et complété les 18 janvier 2010, 12 juin 2012, 16 mai 2014, 16 septembre 2014 et le 07 mai 2015, la société SEVIA, dont le siège social est basé ZI du Petit Parc Voie C à ECQUEVILLY a transmis à l'inspection des installations classées sa demande de renouvellement d'agrément pour la collecte des pneus usagés conformément à l'article R.543-145 du code de l'environnement.

Cette demande concerne l'ensemble des opérations de collecte des pneus dans le département de la Gironde.

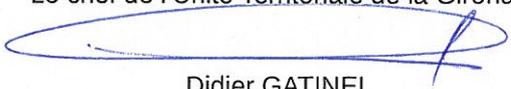
La demande présentée par la société SEVIA comporte l'ensemble des pièces requises à l'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 2003 relatif à la collecte des pneumatiques usagés.

L'ADEME a émis un avis favorable par courrier du 12 mai 2015, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 08 décembre 2003.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'objection à formuler à la délivrance de cet agrément.

Un projet d'arrêté préfectoral portant agrément pour la collecte des pneumatiques est joint en annexe.

Le chef de l'Unité Territoriale de la Gironde



Didier GATINEL

Copie à : -

PJ : projet d'arrêté portant agrément